

En vigueur le 1^{er} octobre 2023

I. CHAMP D'APPLICATION – OPPOSABILITE

Les présentes Conditions Générales de Vente et de livraison (ci-après « **CGVL** ») s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes, prestations de service et livraisons réalisées par la société ETABLISSEMENTS COTTIN SAS (« **Le Vendeur** ») auprès d'acheteurs professionnels ou non, consommateurs ou non (« **Les Clients** ou **le Client** »), (ci-après désignés ensembles « **Les Parties** ») désirant, acquérir les produits proposés à la vente par le Vendeur (« **Les Produits** ») et notamment tous matériels, outillages ou matériaux relatifs à la construction, faire réaliser les prestations de service « **Les Prestations** » que le vendeur propose et notamment l'activité d'étude structure planché, ainsi que les livraisons de Produits. Les CGVL précisent les mentions qui ne sont applicables qu'aux seuls clients consommateur et non-professionnels et les mentions applicables aux seuls clients Professionnels tels que définis à l'article liminaire du code de la consommation. Les CGVL s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables à d'autres circuits de distribution et de commercialisation. Elles constituent le socle unique de la négociation commerciale. Ces Conditions Générales de Vente et de livraison sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de commande et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. Elles s'appliquent en conséquence de plein droit et emportent l'acceptation sans réserve par le Client de l'ensemble de ces conditions. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur les conditions d'achat du client professionnel. Les CGVL pouvant faire l'objet de modifications à tout moment, la version applicable à la vente sera celle en vigueur à la date de l'achat ou à la date de commande. Les conditions générales de ventes et de livraison sont également affichées dans le point de vente et sont accessibles sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.etscottin.fr/>

Identification de l'entreprise
SAS ETABLISSEMENTS COTTIN, immatriculée sous le Numéro de Siret : 309 801 538 0021 au RCS d'ANNECY
Dont le siège social est situé 1859, Route de Chautagne 74910 SEYSSSEL
Tél. 04 50 59 20 48
Adresse mail accueil@etscottin.fr
Numéro de TVA intracommunautaire : FR 96 309 801 538

II. INFORMATION PRECONTRACTUELLE

Le client non professionnel reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande, d'une manière claire et compréhensible, des présentes conditions générales de vente ainsi que de toutes les informations listées à l'article L221-5 du Code de la consommation, et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles des produits,
- le prix des produits et des frais annexes,
- la date ou le délai indicatifs de livraison des produits,
- les informations relatives à l'identité de la Société, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités si elles ne ressortent pas du contexte.
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre,
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige s'il est consommateur.

Le fait de commander un produit emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes et obligation au paiement des

produits commandés, ce qui est expressément reconnu par le client non professionnel, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à la Société.

III. DEVIS – BON DE COMMANDE

A la demande du Client, le Vendeur établira un Devis ou un bon de commande (ci-après « **Devis** » indifféremment quelle qu'en soit la forme). Le devis est écrit, et désigne les coordonnées du client, il est daté **et précise la durée de validité**. Chaque devis est établi sur la base des informations fournies par le Client au Vendeur. Le devis ne peut être cédé à un tiers. Le devis accepté par le client vaut commande ferme et définitive et acceptation sans réserve des CGVL par le Client. La vente est réputée conclue à la date de signature du devis. Préalablement à la vente, les présentes CGVL sont mises à la disposition de tout Client. Les offres des Produits s'entendent dans la limite des stocks disponibles.

IV - PRODUITS

Les caractéristiques essentielles ainsi que le prix des Produits figurent, de manière lisible et compréhensible, en magasin sur la liste de référence du Vendeur. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Produit afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles. Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de sa commande ou de son achat. Le Client doit s'assurer préalablement à la vente de la conformité du Produit à l'utilisation qu'il souhaite en faire. Le Client reconnaît avoir été correctement informé de la qualité, du mode d'emploi et des propriétés spécifiques éventuelles des Produits acquis par lui. Sauf clause contraire écrite acceptée par le Vendeur, le Client reconnaît que les Produits ne sont destinés à aucun usage spécial. Les spécifications de certains Produits (dimension, couleurs, volumes, poids, etc.) sont soumises à des variations inhérentes à leur nature ou à leur fabrication et bénéficient des tolérances d'usage. Les photographies et graphismes présentés ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur. Les notices, plans, croquis et autres renseignements donnés aux clients ont pour objet de les informer de la technique d'utilisation de nos matériaux ; ils ne sauraient être réputés concourir à leur mise en œuvre, et n'engagent pas la responsabilité de la Société ETABLISSEMENTS COTTIN SAS.

V. LIVRAISON ET TRANSPORTS

La livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique ou du contrôle du Produit. Sauf cas d'indisponibilité ou cas particuliers, les Produits seront livrés en une seule fois. Les frais de livraison et de transport sont à la charge du Client. Les Produits acquis par le Client seront livrés à la date ou dans le délai indiqué au Client, sauf si les parties en sont convenues autrement. Si aucun délai, ni date n'a été fixé par les parties, le Vendeur devra s'exécuter sans retard injustifié. Le délai de livraison commence à courir à compter de la date à laquelle le Vendeur aura en possession toutes les spécifications et tous les renseignements techniques concernant les Produits à livrer. Le délai de livraison est approximatif et n'entraîne pour le Vendeur aucune responsabilité en cas de retard ou de non-livraison dans les délais approximativement fixés si les Produits sont livrés dans le délai raisonnable visé ci-après. La responsabilité du Vendeur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable au Client ou en cas de force majeure. Est notamment un cas de force majeure : (i) toutes circonstances échappant au contrôle du Vendeur, entraînant un arrêt, une suspension ou une réduction de

production et/ou de la livraison des Produits par les fournisseurs du Vendeur, (ii) la grève générale ou non ou (iii) l'accident d'outillage dans les locaux du Vendeur. Quel que soit le retard de livraison, il est toujours donné suite à défaut de contrordre. La résolution de la vente par le Client ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai raisonnable courant à compter de la mise en demeure de s'exécuter adressée par écrit au Vendeur.

Les Produits peuvent être (i) immédiatement livrés au Client ou enlevés par lui à partir des locaux du Vendeur ou (ii) transportés et livrés par le Vendeur agissant en tant que transporteur ou (iii) livrés et transportés par un transporteur choisi par le Vendeur.

Les Produits seront livrés à l'adresse indiquée par le Client lors de son achat ou de sa commande à laquelle le transporteur pourra facilement accéder, sans risque ni danger. Le transporteur pourra refuser de livrer dans le cas où les conditions d'accès à l'adresse indiquée par le Client seraient contraires aux règles de prudence et de sécurité. La responsabilité du Vendeur ne pourra en aucun cas être engagée en cas de dommage quelconque causé par un véhicule du transporteur, si ce dommage est le fait d'un accès difficile ou d'un terrain non-approprié à la livraison. Le fait que le transporteur accepte de transporter le Produit ne comporte aucune dérogation aux dispositions aux présentes conditions générales de vente. Si le Vendeur ne transporte pas personnellement les Produits commandés ou achetés par le Client, le Client reconnaît que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison des Produits, le Vendeur étant réputé avoir livré les Produits dès lors qu'il a remis les Produits commandés ou achetés par le Client au transporteur qui les a acceptés sans réserve. Dans ce cas, le Client ne dispose d'aucun recours contre le Vendeur en cas de défaut de livraison par le transporteur ou en cas de dommages survenus en cours de transports, du chargement ou du déchargement des Produits.

Le Client peut, s'il le souhaite et après avoir informé le Vendeur, assister ou se faire représenter lors du chargement du Produit.

Le Client s'oblige à être présent ou représenté lors de la livraison sur le lieu de délivrance des Produits afin de les réceptionner et signer les documents relatifs à la remise effective des produits (Bon de livraison). Dans l'hypothèse dans laquelle le Client se ferait représenter, il communiquera au Vendeur à minima cinq jours avant la date de livraison les coordonnées de son représentant.

Mise à disposition des Produits au magasin

Le Client sera informé par tout moyen de la date de mise à disposition des produits en magasin. Il disposera d'un délai de 10 jours à compter de cette information pour procéder à l'enlèvement des Produits.

A défaut d'enlèvement des produits dans le délai de 10 jours suivant l'information de mise à disposition, le vendeur se réserve le droit de facturer des pénalités à hauteur de 100 euros HT par jour de retard, après mise en demeure adressée au Client.

Livraison sur le lieu déterminé par le Client

Lors de l'information du Client de la date de mise à disposition des Produits, les Parties conviennent de la date et du lieu de livraison des Produits sous réserve des disponibilités du Vendeur.

Le Client s'oblige à communiquer au Vendeur toutes les informations nécessaires à la livraison en ce compris l'adresse exacte de la livraison, les coordonnées de la personne en charge de la réception des Produits, les spécificités d'accès au lieu de livraison, les conditions de stationnement. Le Client s'oblige à obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires de voiries afin que la livraison

puisse se dérouler dans les meilleurs conditions et délais.

En fonction des conditions d'accessibilité du lieu de livraison et des conditions de sécurité y liées, le déchargement des Produits s'effectuera soit au sol au pied du véhicule de livraison et au plus près de l'emplacement souhaité par le Client. Les modalités de déchargement retenues seront définies par la Chauffeur en fonction des conditions d'accessibilité de l'endroit de déchargement souhaité par le Client.

Dans l'hypothèse dans laquelle le lieu de livraison souhaité par le Client ne réunirait pas les critères d'accessibilité et de sécurité nécessaires, le Vendeur se réserve le droit de retourner les Produits au magasin aux frais exclusifs du Client.

Il est également précisé que des frais complémentaires pourront être facturés au Client en cas de difficulté d'accès au site de livraison en fonction des moyens techniques complémentaires qui devront être mis en œuvre (exemple : grutage).

Lors de la livraison, toutes difficultés, absence du Client ou de son représentant qui entraînerait une immobilisation du véhicule de livraison, sera facturé en sus au Client à hauteur de 90 euros HT de l'heure.

Le Client professionnel s'engage à décharger les Produits à ses frais, dans le plus court délai conformément aux usages en la matière, et ce à compter du moment de l'arrivée des Produits à l'adresse indiquée. Tout retard dans le déchargement est à la charge du Client professionnel. Le Client professionnel est tenu d'assister le chauffeur dans les différentes manœuvres de déchargement. La responsabilité est limitée, tant pour les dégâts corporels que matériels, à la responsabilité civile légale.

Le Client est tenu de vérifier l'état apparent des Produits au moment de leur livraison.

Réception des Produits

Lors de la délivrance des Produits le Client ou son représentant dont il aura préalablement communiqué les coordonnées au Vendeur, s'oblige à vérifier en présence du Vendeur ou de son représentant (i) les quantités de Produits délivrés (ii) l'état apparent des Produits délivrés. A l'issue de cette vérification un bon de livraison sera signé attestant de la livraison effective des Produits. Par exception le Client Professionnel dispose d'un délai complémentaire de 2 jours ouvrables à compter de la délivrance pour adresser le cas échéant toute réserve au Vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée de l'ensemble des documents permettant d'apprécier l'existence d'un désordre à la délivrance des Produits. En l'absence de réserve, les Produits livrés seront réputés conforme en quantité et en qualité à la commande ou l'achat réalisé par le Client.

VI. CONDITIONS DE RETOUR DES PRODUITS

Les Produits vendus ne sont ni repris, ni échangés.

A titre exceptionnel, sous réserve de l'accord du Vendeur, le Vendeur pourra reprendre les Produits vendus sous les conditions cumulatives suivantes (i) vente réalisée par le Vendeur dont la livraison est intervenu moins d'un mois à la date de demande de retour, (ii) que les Produits soient en parfait état (iii) que les Produits objet de la demande de retour puissent être à nouveau commercialisés par le Vendeur, (iv) que les conditions de retour permettent le maintien de la garantie du fabricant, (v) que les Produits ne soient pas soumis à une date de péremption.

En vigueur le 1^{er} octobre 2023

Les frais de livraison et de retour seront à la charge exclusive du Client. Le Client qui souhaite procéder à un retour de Produit doit présenter la facture acquittée des Produits objet du retour.

Après contrôle des conditions si avant visées et sous réserve de l'accord exprès du Vendeur, un avoir sera émis au bénéfice du Client avec application d'une décote de 20% sur chaque Produit retourné.

VII. TRANSFERT DE PROPRIETE ET TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert de propriété du Produit du Vendeur au profit du Client professionnel, qu'il s'agisse d'un achat immédiat ou d'une commande, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix du Produit et après règlement de toutes sommes dues par le Client au Vendeur, pour quelque cause que ce soit et ce quelle que soit la date de livraison des Produits. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite, conformément à l'article L. 624-16 du code de commerce. De convention expresse, le Vendeur pourra faire jouer les droits qu'il détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client professionnel, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et le vendeur pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

En cas de compte-courant, la propriété réservée garantit le solde débiteur du compte-courant. Le Client professionnel est autorisé à aliéner, dans le cadre normal et usuel de l'exercice de son activité, les Produits livrés sauf si une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire est ouverte à son encontre. En cas d'aliénation, le Client professionnel s'engage à payer immédiatement au Vendeur le prix des Produits revendus dû au Vendeur. En cas de saisie ou de toute intervention d'un tiers ayant pour objet un Produit dont la propriété est réservée par le Vendeur, le Client professionnel devra immédiatement informer le Vendeur. Le transfert des risques des Produits du Vendeur au Client sera réalisé dès livraison des Produits au Client. Le Produit est transporté ainsi aux risques et périls du Client. Le Client s'oblige à faire assurer, à ses frais, les Produits commandés ou achetés au profit du Vendeur, par une assurance jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier auprès du Vendeur lors de la livraison. A défaut, le Vendeur sera en droit de retarder la livraison jusqu'à la présentation de ce justificatif.

VIII. EMBALLAGE ET CONDITIONNEMENT

Tous les frais d'emballage et de conditionnement sont à la charge du Client. L'emballage et le conditionnement peuvent se faire en vrac, paquets, cercles, sur palette perdue, ou consignée, en containers ou par tout autre au moyen au choix du Vendeur.

Une consigne peut être facturée et devra être payée dans les mêmes conditions que le prix du Produit. La consigne donne lieu à un avoir lors du retour de l'élément consigné, en bon état et au plus tard dans un délai de 90 jours courant, à compter de sa livraison. Le montant de cet avoir se calcule déduction faite des frais d'entretien nécessaires pour la réutilisation de l'élément consigné supportés par le Vendeur.

Tout retour postérieur au délai de 90 jours à compter de la livraison ne pourra donner lieu à l'émission d'un avoir, les montants facturés et payés par le Client au titre des consignes seront dès lors conservés définitivement par le Vendeur.

IX. PRIX

Les prix publics HT et TTC sont accessibles en magasin et sont communiqués sans engagement de durée. Le prix applicable au Client sera celui figurant sur le devis signé par les parties en cours de validité, à défaut de devis en cours de validité, les tarifs appliqués seront ceux applicables au jour de la facturation figurant dans le cahier de référence de Produits du magasin. Il est également précisé que le montant des taxes et éventuelles éco contribution seront ceux en vigueur au jour de la facturation.

Les prix communiqués s'entendent départ magasin, les frais de livraison seront facturés en sus au Client le cas échéant.

Des frais supplémentaires, notamment des frais administratifs (d'un montant forfaitaire), de transport, de livraison, de conditionnement, d'emballage ou autre peuvent être exigibles.

Les prix sont exprimés en euros et stipulés hors taxes et toutes taxes comprises.

X. PAIEMENTS

Conditions et modalités de paiement

Sauf convention contraire, toutes nos ventes sont réputées conclues au comptant et sans escompte lors de l'enlèvement ou de la livraison des Produits. Des conditions de paiement peuvent être consenties, qui ne peuvent cependant excéder 45 jours à compter de l'émission de la facture. Sauf stipulation contraire, **aucun escompte ne sera accordé au Client en cas de règlement anticipé.** Nos ventes sont payables par chèque, virement ou espèces dans le strict respect des obligations légales et réglementaires.

Le Vendeur se réserve le droit de contrôler et de limiter l'encours de ses comptes clients. En cas de retard dans le règlement d'une seule facture par le Client, le Vendeur est libre de revenir unilatéralement et sans délai sur les délais de paiement qu'il avait consenti au Client et d'exiger un règlement comptant de l'ensemble des factures en cours pour le Client. Tout retard ou défaut de paiement, rend immédiatement exigible l'intégralité de la créance du Vendeur, sans mise en demeure préalable, majorée des pénalités de retard et pour les Clients professionnels, de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée à 40€.

Le prix de la commande et des frais de transport, livraison et conditionnement, sont payables (i) soit comptant en totalité à la date de réception par le Client de la facture du Vendeur, (ii) soit à l'échéance indiquée au recto de la facture qui ne peut excéder 45 jours à compter de son émission. À défaut de mention contraire indiquée au recto de la facture, les paiements comptants n'impliquent aucun escompte. Le paiement est toujours exigible au siège social du Vendeur.

En cas de paiement par chèque bancaire ou traite, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée dans le pays dans lequel est établi le Vendeur. A défaut, il supportera les frais liés à l'encaissement par le Vendeur des sommes dues. La mise en encaissement des chèques est réalisée immédiatement. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement définitif des sommes par le Vendeur. L'acceptation des traites ne constitue ni novation, ni dérogation aux conditions générales de vente. Le Vendeur se réserve par conséquent le droit d'exiger un chèque de Banque à tout moment. Chaque vente, même faisant partie d'un marché global est, en ce qui concerne le paiement, considérée comme une affaire isolée. Par conséquent, le paiement doit se faire sans retenue ou compensation pour quelque motif que ce soit.

Retard de paiement

En cas de défaut ou de retard de paiement, (i) après mise en demeure infructueuse, toute facture impayée à son échéance sera majorée forfaitairement, de 20% du montant restant dû afin de compenser le préjudice subi par le Vendeur et ce conformément aux dispositions de l'article 1231-5 du Code civil. (ii) Des pénalités de retard seront de plein droit dues par le Client Professionnel au Vendeur sans formalité aucune ou mise en demeure préalable au taux visé à l'article L441-10 du Code de commerce, (iii) l'intégralité des sommes dues par le Client au Vendeur deviendront, de plein droit, sans formalité aucune ou mise en demeure préalable, immédiatement exigibles (iv) sans préjudice de toute autre action que le Vendeur serait en droit d'intenter à l'encontre du Client. (v) Par ailleurs, le Client professionnel sera également et de plein droit débiteur à l'égard du Vendeur d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sauf lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à ce montant, auquel cas le Client professionnel sera débiteur à l'égard du Vendeur du montant des frais de recouvrement.

En cas de défaut ou de retard de paiement, le Vendeur pourra, de plein droit et sans aucune formalité, suspendre les livraisons de Produits et résoudre la vente des Produits restant à livrer.

XI. GARANTIES LEGALES

Les stipulations qui précèdent ne sont pas exclusives de l'application de la garantie légale des vices cachés des articles 1641 et suivants du Code civil.

De même, elles ne sont pas exclusives de la garantie légale de conformité des articles L. 217-4 et suivants du Code de la consommation, rappelée ci-après, qui est applicable lorsque que le client est un consommateur.

Lorsque le client non professionnel agira en garantie légale de conformité, il :

- bénéficiera d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir à l'encontre de la Société ;
- pourra choisir entre la réparation ou le remplacement du bien sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 211-9 du Code de la consommation ;
- sera dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les vingt-quatre mois suivant la délivrance du produit, sauf pour les biens d'occasions dont le délai est porté à six mois (L217.7 du Code de la consommation).

La garantie de conformité s'appliquera indépendamment de la garantie commerciale pouvant éventuellement couvrir le produit.

Le client professionnel ou non pourra décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés des produits conformément à 1641 du Code civil ; dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

Afin de faire valoir ses droits, le client devra informer la Société, par écrit, de la non-conformité des produits dans les délais ci-dessus visés et retourner ou rapporter en magasin, les produits défectueux dans l'état dans lequel ils ont été reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage, notice, ...).

La Société remboursera, remplacera ou fera

réparer les produits ou pièces sous garantie jugés non conformes ou défectueux. En cas de livraison, les frais de livraison seront remboursés sur la base du tarif facturé et les frais de retour seront remboursés sur présentation de justificatifs.

Les remboursements des produits jugés non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 21 jours suivant la constatation par la Société du défaut de conformité ou du vice caché.

Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du client ou par chèque bancaire adressé au client ou l'émission d'un avoir avec accord du Client.

La responsabilité de la Société ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du client, comme en cas d'usure normale du produit, d'accident ou de force majeure,
- en cas de non-respect de la législation du pays dans lequel les produits sont livrés, qu'il appartient à l'acheteur de vérifier.

XII. DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX PRODUITS FABRIQUES SUR MESURE

Le Vendeur fabrique et commercialise des Produits réalisés sur mesure selon les plans communiqués par le Client.

Le Client s'oblige à remettre un cahier des charges au Vendeur détaillant le format et les caractéristiques techniques du Produit souhaité.

Le Vendeur transmettra alors un devis au Client, sur la base des éléments communiqués par le Client.

La conformité du Produit doit s'entendre comme étant en conformité avec les plans et le cahier des charges communiqués par le Client.

Le Vendeur ne saurait être tenu pour responsable d'une erreur dans les plans et cahier des charges communiqué par le Client.

XIII. DISPOSITIONS PARTICULIERES RELATIVES AUX PRESTATIONS DE BUREAU D'ETUDE STRUCTURE DES PLANCHERS

La société ETABLISSEMENTS COTTIN en sa qualité de Prestataire de bureau d'étude technique est tenue à une obligation de conseil et de moyen. Elle s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de sa Prestation, tant du point de vue humain que matériel. Elle s'engage à respecter les règles de l'art en pareille matière. Le Client s'engage quant à lui, à collaborer activement avec le Prestataire, notamment il s'engage à communiquer toutes informations utiles nécessaires à la bonne réalisation de la mission du Prestataire.

Les parties reconnaissent que dans l'hypothèse où le Client ne transmettrait pas dans les délais convenus les éléments nécessaires à l'exécution de la Prestation, et/ou en cas de défaut d'information de la part du Client, la responsabilité du Prestataire ne pourrait être engagée. Les Prestations effectuées sont réalisées en fonction des données existantes et accessibles au jour de leur accomplissement et des technologies disponibles.

La responsabilité du Prestataire se limite à l'exécution de la mission confiée, en aucun cas, le Prestataire ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation faite des données par le Client ou d'une intervention d'un tiers. En tout état de cause, si par extraordinaire la responsabilité du Prestataire devait être

En vigueur le 1^{er} octobre 2023

retenue, elle serait limitée au montant de la Prestation facturée, fixée dans le devis. Le Prestataire ne saurait être recherchée pour un montant supérieur, ce que reconnaît expressément le Client. Enfin il est expressément convenu entre les Parties que le Prestataire n'engage ni sa responsabilité pour les préjudices indirects ni pour les préjudices immatériels du Client.

Le Client se porte garant de la renonciation à recours de ses assureurs ou de tiers au-delà des exclusions et limites exposées ci-dessus.

XIV. INFORMATIQUE ET LIBERTES - DONNEES PERSONNELLES - DROIT D'OPPOSITION AU DEMARCHEGE TELEPHONIQUE

La société ETABLISSEMENTS COTTIN collecte des données personnelles de ses Clients dans le cadre de son activité de vente, réalisation de prestation de services et livraison.

Les données collectées sont traitées par SAS ETABLISSEMENTS COTTIN, immatriculée sous le Numéro de Siret : 309 801 538 0021 au RCS d'ANNECY dont le siège social est situé 1859 Route de Chautagne 74190 SEYSSSEL.

- Courrier électronique : à accueil@etscottin.fr
- Courrier postal : 1859 Route de Chautagne 74910 SEYSSSEL.

Nous collectons l'ensemble des informations nécessaires au traitement de vos demandes et notamment votre identité, les données relatives au contrat, les données relatives aux règlements des factures ; La collecte de ces données, a plusieurs finalités et lui permet l'exécution du contrat conclu, une communication optimisée avec ses clients, et de répondre à certaines obligations légales et réglementaires. Les destinataires des données personnelles sont limités aux catégories de collaborateurs dans les limites de leurs attributions et en fonction de la finalité du traitement de ces données. Peuvent également être destinataires de vos données à caractère personnel les organismes publics, exclusivement pour répondre aux obligations légales, les auxiliaires de justice, les officiers ministériels et les organismes chargés d'effectuer le recouvrement de créances. La base légale du traitement des données personnelles est contractuelle en ce qu'elle concerne le traitement de toutes les données nécessaires au contrat consenti. La conservation des factures repose quant à elle sur une obligation légale. Nous conservons vos informations personnelles pour la durée nécessaire à la réalisation des finalités pertinentes et à la réalisation d'obligations légales comme des obligations fiscales ou comptables, ou pour toute autre durée qui aura pu vous être communiquée. Le Vendeur prend toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité de vos données à caractère personnel.

Conformément au règlement UE 2016/679, vous bénéficiez de plusieurs droits, à savoir :

- Un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations vous concernant.
- Le droit de demander la portabilité de ces informations.

- La possibilité de vous opposer au traitement de vos informations personnelles ou de nous demander de restreindre le traitement de vos informations personnelles dans certains cas.

Vous pouvez également adresser vos demandes :

- Courrier électronique : à accueil@etscottin.fr
- Courrier postal : 1859 Route de Chautagne 74910 SEYSSSEL.

Vous disposez en outre du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

La présente politique de confidentialité est susceptible de modifications, compte tenu notamment des évolutions législatives et réglementaires. Le Client est informé qu'il

dispose du droit de solliciter gratuitement son inscription sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique (plus d'informations sur www.bloctel.gouv.fr).

XV. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE - MEDIATION

Les Conditions Générales de Vente et de livraison sont régies par la loi française. En cas de litige, les Parties s'efforceront de trouver un accord amiable préalablement à toute saisine d'une juridiction. Dans cette hypothèse la partie la plus diligente adressera, préalablement à toute saisine de juridiction, une lettre de mise en demeure comportant un état circonstanciel des griefs reprochés à l'autre partie. A défaut de parvenir à mettre en œuvre une tentative de conciliation dans un délai de 15 jours à compter de la date de la lettre de mise en demeure, ou, en cas d'échec de celle-ci, il sera alors possible de saisir la juridiction compétente.

A défaut d'accord amiable, le **Client Consommateur** a la possibilité de saisir gratuitement un médiateur conformément à l'article R612-1 du code de la consommation, le client pourra gratuitement (en dehors des frais et honoraires d'avocat et/ou d'expert, sollicités par le client afin de se faire assister et qui demeurent à sa charge) recourir au service de médiation.

Le consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel.

Cet établissement a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 51581/VM/2309/49 la SAS Médiation Solution comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à :
Sas Médiation Solution
222 chemin de la bergerie
01800 Saint Jean de Niost
Tel. 04 82 53 93 06

- Soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr

- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Quel que soit le moyen de saisine utilisé, la demande doit impérativement contenir :

- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques du demandeur,
- Le nom et l'adresse et le numéro d'enregistrement chez Sas Médiation Solution, du professionnel concerné,
- Un exposé succinct des faits. Le consommateur précisera au médiateur ce qu'il attend de cette médiation et pourquoi,
- Copie de la réclamation préalable,
- tous documents permettant l'instruction de la demande (bon de commande, facture, justificatif de paiement, etc.)

XVI - IDENTIFIANT UNIQUE – RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS

En vertu de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et du décret n° 2021-1941 du 31 décembre 2021 relatif à la responsabilité élargie des producteurs pour les produits et les matériaux de construction du secteur du bâtiment, tout comme ses fournisseurs, est tenue de pourvoir ou de contribuer à la prévention et à la gestion des déchets. Ce dispositif sera financé par une Eco contribution qui sera facturée en sus du prix de vente.

La société ETABLISSEMENTS COTTIN ajoutera au prix de vente des produits concernés la

contribution environnementale perçue pour le compte d'un éco-organisme agréé par l'Etat chargé de la récupération et du recyclage. L'éco-participation payée à l'achat est reversée à l'identique à cet éco-organisme. ETABLISSEMENTS COTTIN participe, en adhérant à VALDELIA, à cette action. Le montant de cette éco-participation apparaît clairement sur la facture et peut subir des modifications. Aucune réduction ne peut lui être appliquée.

Conformément à l'article L541-10-13 du code de l'environnement, ETABLISSEMENTS COTTIN communique ses identifiants uniques communiqués par l'ADEME FR322989-04PCHX.